

## Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2021

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.223-8 II du code de commerce et l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote	
		Droit exerçable	Droit théorique
31/01/2021	1 959 000	3 473 645	3 476 821
28/02/2021	1 959 000	3 473 754	3 476 821
31/03/2021	1 959 000	3 473 806	3 477 001
30/04/2021	1 959 000	3 461 961	3 477 001
31/05/2021	1 959 000	3 459 780	3 464 526
30/06/2021	1 959 000	3 459 456	3 462 301
31/07/2021	1 959 000	3 459 201	3 461 821
31/08/2021	1 959 000	3 458 831	3 461 771
30/09/2021	1 959 000	3 459 264	3 461 394
31/10/2021	1 959 000	3 458 640	3 460 883
30/11/2021			
31/12/2021			

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts »), sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.